

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC93

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 4 BIS F

Supprimer la dernière phrase de l'article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de supprimer la dernière phrase du présent article, contraire à l'article 48 de la Constitution, relatif à la détermination, par chaque assemblée, de son ordre du jour.